

RAPPORT ACTIVITE

2019



**RÉSIDENCE
ROCHECOLOMBE**

HABITAT JEUNES - RÉSIDENCE SOCIALE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU FJT ROCHECOLOMBE

1.1 La personne morale et sa gouvernance	3
1.2 Implantation et bâti de la Résidence	5
1.3 L'activité de la résidence	7
1.4 Les ressources humaines de la résidence	9

DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

2.1 Analyse du public	10
2.2 Evolution de la population accueillie	11

TROISIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF

3.1 Les missions Accueillir – Loger - Accompagner	12
3.2 L'accueil	12
3.3 L'accompagnement socio-éducatif	13
3.4 La mission d'apprentissage du VIVRE ENSEMBLE	15
3.5 Les Perspectives	16



PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU FJT ROCHECOLOMBE

1.1 La personne morale et sa gouvernance

L'Association Diaconat Protestant 26-07

Association loi 1901, à but non lucratif, le Diaconat Protestant Drôme-Ardèche a été créé il y a plus de cent ans. L'association conduit ses missions dans le respect de la laïcité. Sa légitimité est renforcée par la Reconnaissance d'Utilité Publique qui date de 1922. Le conseil d'administration, garant de notre spécificité, veille au bon fonctionnement de l'ensemble du dispositif dans un souci constant de dialogue.

→ Des valeurs communes

La personne humaine, le respect de sa dignité, la solidarité et le bien commun, sont nos valeurs premières.

Dans le but d'améliorer le bien-être des personnes, sur le plan matériel, psychologique et spirituel, en lien avec d'autres acteurs, au nom de la solidarité, de l'écoute de l'autre, du partage, de l'accueil, l'Association, attentive aux besoins, affirme :

- La pauvreté et les précarités, le chômage, la solitude et les multiples formes de souffrance et d'exclusion ne sont pas des fatalités. La nécessité de résister fonde notre lutte contre les injustices. Le nécessaire respect des personnes et la reconnaissance de la dignité de chacun.
- L'impératif d'agir sur les causes tout en unissant nos efforts pour rendre concrète et immédiate la solidarité.

L'association vise à faire accéder les personnes à leurs droits en les considérant comme des partenaires, refusant l'assistanat et dans un souci permanent de prévention, les personnes que nous accompagnons ne sont pas objets, mais sujets de notre action.

Elle travaille à faire avec les personnes, et non simplement pour elles.

→ Ses missions

Dans un souci de proximité réaffirmé, nous agissons auprès de personnes fragilisées, parmi lesquelles : personnes âgées, jeunes travailleurs, jeunes en situation difficile, personnes en difficultés (chômage, prostituées ou en danger de le devenir, sans domicile fixe, personnes et familles en demande d'asile).

Pour eux, en veillant à la mixité sociale et à la sociabilité, nous sommes un lieu d'accueil pour toutes les fragilités, pour toutes les personnes en situation de détresse et de solitude, en fonction de nos spécificités.

Pour toutes ces personnes que nous accompagnons, nous engageons des actions individualisées d'écoute, de prévention, d'éducation et d'accès aux droits (santé, emploi, logement, etc.). Au service de celles-ci, nous développons des missions précises :

- Répondre aux demandes et aux besoins à partir d'un travail d'accueil et d'écoute des personnes (permanences, écoute, convivialité, relations avec les personnes, travail individuel et collectif...).
- Développer des actions d'accompagnement :
 - Engager des personnes accueillies à l'autonomie et à la responsabilité, en développant : conseils de la vie sociale, réunions de résidents, comités de résidents dans les FJT, volonté de stimuler les solidarités entre les hébergés. Le principe de participation des résidents reste l'enjeu principal : réflexion sur les projets, etc.
 - Faire émerger des projets individuels (projet de vie, projet d'insertion) à partir de contrats individuels, en mettant en avant l'utilité sociale des personnes.
 -

La Résidence Habitat Jeunes ROCHECOLOMBE

C'est **en 1957** que le Foyer de Jeunes Travailleurs du Diaconat a vu le jour. Les années 1950 sont marquées par deux phénomènes de fond très importants : la crise du logement et l'exode rural.

Pour les jeunes qui ont migré massivement vers les villes il y avait une rupture sociale et familiale, voulue ou subie, à laquelle s'ajoutaient des difficultés à se loger et à se nourrir dans des conditions salubres et décentes. Pourtant les jeunes déplacés avaient du travail, mais leurs revenus étaient faibles.

Sensibilisé à cette problématique, le Conseil d'Administration du Diaconat a pris la décision de créer un Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) pour des jeunes âgés de 18 à 25 ans.

Par la suite, **en 1967**, le Diaconat a fait construire un foyer logement pour personnes âgées, sur le terrain à proximité du FJT.

En 2004, Le bâtiment qui abritait la résidence de personnes âgées de statut « foyer logement pour personnes âgées » a été transformé en résidence sociale accueillant un public diversifié, dont le public jeune, dans le cadre de l'accueil d'une population Habitat Jeunes.

Les personnes âgées souhaitant rester dans leur logement ont pu le faire : le projet social de l'époque de la future résidence avait été réfléchi dans la perspective d'une résidence intergénérationnelle, avec une douzaine de logements pour les seniors. L'admission de nouveaux résidents de plus de 65 ans s'est arrêtée sur décision du Conseil d'administration du Diaconat **en janvier 2013**.

Depuis 2015 la résidence accueille 15 jeunes mineurs isolés Etrangers. Ce public, âgé de 16 à 18 ans fait partie intégrante du public Foyer de Jeunes Travailleurs. Cet accompagnement spécifique s'appuie sur des compétences déjà acquises au sein du Diaconat (il gère un pôle Asile depuis la fin des années 1990) et s'articule avec un partenariat renforcé avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

En 2018, le projet évolue vers un accueil 30 jeunes Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Le cadre d'intervention juridique

La Résidence Habitat Jeunes – FJT - Résidence sociale Rochecolombe relève à la fois du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et du Code de la construction et de l'habitation (CCH).

A ce titre, ils sont concernés par :

- **La loi 2002-2 du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale**
- **La circulaire 96-753 du 17 décembre 1996 relative aux FJT**
- **La circulaire 2006-45 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales**
- **La circulaire CAF de 2006 (réforme de la PSE)**

En 2006, la Circulaire n° 2006-45 du 4 juillet évaluait les dispositifs de logements temporaires, constatait leur nombre insuffisant et décidait de favoriser le développement de l'offre de résidences sociales.

1.2 Implantation et bâti de la Résidence

L'environnement

Le territoire d'intervention de la résidence Rochecolombe est localisé sur l'agglomération valentinoise. Il s'inscrit plus largement sur le territoire Drôme-Ardèche, dont les enjeux et réalités territoriales sont diverses et complexes.

4^{ème} pôle urbain de la région : situé au cœur d'une région dynamique à fort potentiel démographique.

Positionné entre les sillons alpins et rhodaniens, et structuré autour des deux polarités que sont les villes de Valence et Romans-sur-Isère, le territoire de Valence Romans Agglo regroupe une population de 214 506 habitants, qui fait de lui la cinquième agglomération de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le quatrième pôle urbain de Rhône-Alpes.

Le logement : un secteur complexe

L'évolution du parc de logements du Grand Valence a suivi la hausse de la population. De 2005 à 2014, environ 1 775 logements/an ont été construits. Le territoire a opéré un rattrapage progressif par rapport aux années 1990. Cette évolution cache des différences importantes à l'intérieur du Grand Valence : les communes qui construisent proportionnellement le plus sont les pôles de l'espace périurbain, et celles des marges du territoire.

Schématiquement, plus on s'éloigne du pôle urbain, plus la proportion de locataires diminue. Si l'habitat locatif reste minoritaire sur le territoire, on peut affirmer qu'il est une bonne «porte d'entrée» dans le Grand Valence : 7 personnes/10 implantées depuis moins de 2 ans habitent en locatif. La proportion de personnes en location décroît ensuite, en fonction de leur ancienneté d'installation sur le territoire.

Des parcours d'insertion plus difficiles pour certains jeunes

Malgré un bassin d'emploi important pour les jeunes actifs, nombre d'acteurs de l'insertion (mission locale, pôle emploi, CFA) soulignent la réalité d'un phénomène de fragilité, d'instabilité des revenus et parfois de pauvreté chez les jeunes. On observe également une surreprésentation des jeunes en contrats à durée limitée.

Les transports urbains : un rayonnement efficace sur le territoire

Le réseau de transports en commun de Valence et Romans est géré par le Syndicat mixte « Valence Romans Déplacements ». Il s'agit d'un seul réseau qui dessert un périmètre regroupant les communes de Valence Major, celles de VASRA Sud Rhône-Alpes et celles couvertes par le réseau de transport romano-péageois. L'organisation de ce réseau sur plusieurs communes s'explique par la situation géographique de la gare TGV, entre les agglomérations de Valence et de Romans.

→ L'espace hébergement

La résidence possède une capacité d'accueil de 144 logements, qui se décomposent en 69 chambres, 57 studios, 9 T1 et 5 T2 et 4 T3. Tous les logements sont meublés et équipés d'un espace sanitaire individuel (douche, lavabo, WC).

Les studios, T1 et T2, d'une surface moyenne d'environ 28 m², disposent en plus d'une kitchenette. Les T3 sont proposés pour la colocation. Cela permet à des jeunes disposants de faibles revenus ou en alternance, de partager un espace personnel avec un autre colocataire à un prix très largement inférieur au marché locatif.

→ Les espaces collectifs

Les jeunes résidents en chambres disposent de **deux cuisines collectives**, situés sur les deux parties du rez-de-chaussée de la résidence. Les cuisines collectives ont été successivement rénovées en 2016 et 2018 pour en faire des lieux fonctionnels, sécurisés et agréables. .

En 2018, nous avons finalisé les travaux concernant **le local container poubelles**. Ce lieu générait de nombreuses nuisances d'un point de vue sanitaire. La création de cet espace de déchets collectifs est l'opportunité d'une action collective de l'équipe socio-éducative en direction des résidents sur leur responsabilité dans la gestion de leurs déchets.

Une laverie est à disposition des résidents au rez-de-chaussée colombe. Celle-ci est équipée de deux machines à laver et de deux sèche-linge.

Une salle polyvalente est disponible, pour y regarder la télévision mais aussi jouer au babyfoot, ping-pong ou encore au billard ou simple espace d'échange.

Une **salle de sport**, est à la disposition de tous les résidents. Pour accéder à cette salle, un règlement signé par le résident ainsi qu'un certificat médical sont demandés.

→ La Maintenance et l'Entretien des locaux

Un agent technique qualifié intervient pour effectuer les petits travaux nécessaires à l'entretien technique des logements. (Maintenance, petite électricité et plomberie).

L'équipe d'agents de service assure l'entretien régulier des locaux communs.

→ La Sécurité et prévention incendie

Des veilleurs sont présents quotidiennement sur la structure, 7j/7 de 20h à 6h et le week-end et jours fériés de 10h à 20h.

Derrière chaque porte d'entrée du logement, une affiche rappelle les consignes de sécurité.

De plus, pour la sécurité des personnes, l'établissement est placé sous vidéo surveillance

1.3 L'activité de la résidence

Les conditions d'admission

La Résidence Rochecolombe accueille des jeunes disposant déjà d'une certaine autonomie dans un lieu ouvert, mais doté de « filets de sécurité ».

Cette autonomie s'évalue lors de la candidature du jeune « travailleur » principalement par :

- Son âge : il doit être entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans exceptionnellement) ;
- Son inscription dans une activité confirmée : emploi, formation, scolarité, études ;
- Ses ressources, sa solvabilité, sa capacité à assumer financièrement ses choix de vie.

L'accueil des Jeunes Mineurs Non Accompagnés, au nombre de 30, relève de la convention avec le département, la spécificité du projet conduit à un accompagnement social et éducatif soutenu.

L'ouverture de notre offre de logements à des publics très divers, permet un brassage des publics accueillis et favorise une socialisation et des échanges culturels.

L'offre de services attendue par des partenaires n'est pas toujours celle offerte par l'établissement aussi la qualité du partenariat mis en place, nos échanges et rencontres sont autant de moyens favorisant la compréhension de notre mission.

Le résident peut séjourner au FJT pour une durée maximum de trois ans, il est donc important dès l'entretien de candidature d'être en mesure d'évaluer sa capacité à être acteur de son projet de vie, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle et le relogement.

→ Le recueil de la demande : des modalités précises

L'accueil est assuré soit par la secrétaire, soit par un travailleur social lors de son absence,

Des rendez-vous sont donnés de manière à veiller à la qualité de l'entretien : disponibilité du travailleur social dans un bureau adapté.

Les entretiens peuvent être téléphoniques ou physiques selon l'éloignement de la personne.

Durant cet entretien le contrat de résidence et le règlement de fonctionnement sont présentés.

→ Les éventuels prescripteurs

- Le SIAO (Service d'Accueil et d'Orientation) : la résidence a développé son partenariat avec ce service, tout en continuant à fonctionner en direct avec les CHRS et les CMS de l'agglomération.
- Les CHRS de Valence: après un séjour en CHRS de stabilisation ou d'urgence, les éducateurs spécialisés nous adressent les jeunes qui sont dans un processus d'insertion professionnelle.
- La mission locale de Valence, et de Rhône Alpes : leurs conseillers nous adressent leur public en mobilité professionnelle.
- Les CADA (Centre d'accueil pour Demandeurs d'Asile) : ceux de Valence et son agglomération; ils nous adressent les jeunes de moins de 25 ans qui viennent d'obtenir leur statut de réfugié.
- Les Centres Médico-sociaux, lors de suivi de jeunes de moins de 25 ans
- Les services de l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance) et les établissements MECS pour la sortie des jeunes majeurs de leurs structures.

La politique tarifaire

→ Elle n'a pas augmenté depuis 2014

La résidence favorise l'accès au logement, en proposant les aides LOCA-PASS à tous ainsi qu'un préavis de départ de seulement 8 jours lors de leur sortie. Le premier loyer est dû en fin de mois.

Nos tarifs	Chambre De 12 à 16 m2	Studio De 20 à 25 m2	Studio bis 32 m2	T2 De 40m2 à 44 m2
Redevance	388 €	495 €	522 €	544 €
	Maxi 362 €	Maxi 370 €	Maxi 460 €	Maxi 484 €
APL	1 personne seule	1 personne seule	1 personne+1 à charge	1 personne + 2 à charge
Dépôt de garantie	370 €	495 €	495 €	495€

Des tarifs qui prennent en compte :

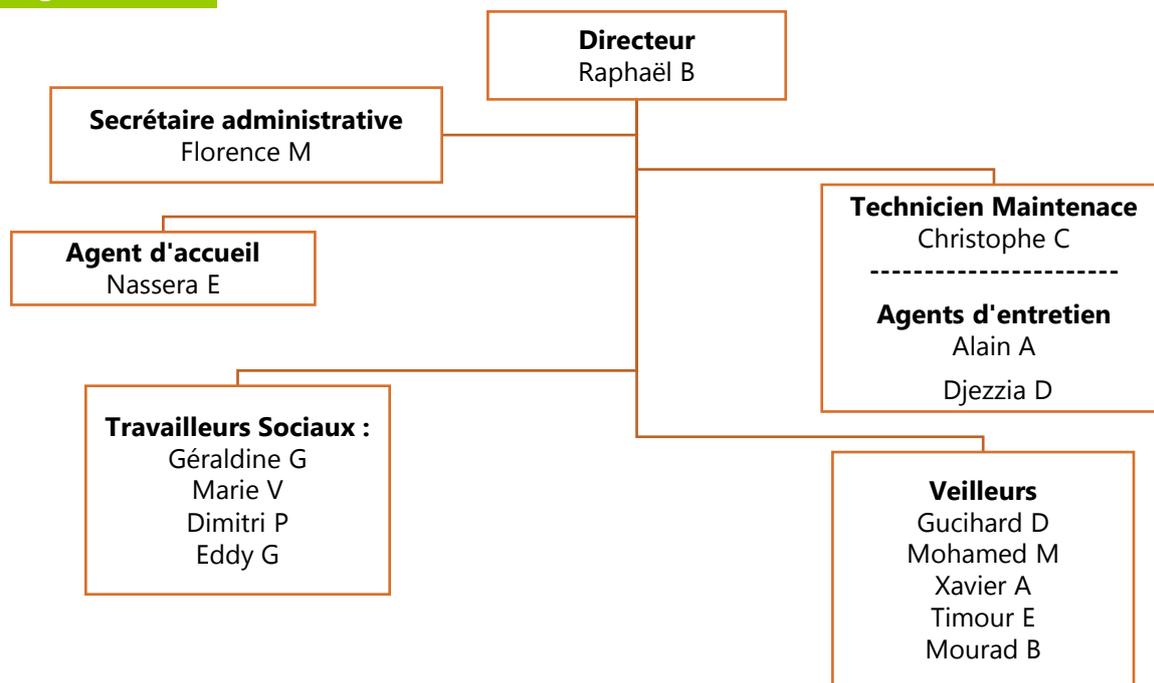
- Le loyer, eau, électricité, chauffage et services.
- Un service de maintenance pour les petites réparations dans les logements
- Un service de nettoyage pour les parties communes et les poubelles.

La résidence est conventionnée APL (Aide Personnalisée au Logement) : selon leur profil les résidents perçoivent actuellement jusqu'à 370€ d'APL pour une personne seule.

Les démarches auprès de la CAF sont facilitées par l'équipe des professionnels.

1.4 Les ressources humaines de la résidence

L'Organigramme



Les missions de l'équipe

Directeur : porte le projet socio-éducatif et celui d'établissement tant en interne, auprès des résidents et des personnels, qu'en externe, auprès des partenaires. Il dirige et anime l'équipe de professionnels. Il s'assure de la bonne application des différentes procédures et réglementation en vigueur concernant le fonctionnement de l'établissement.

Travailleurs Sociaux : éducateur spécialisé, assistante sociale, monitrice, animateur : Par son implication dans une relation socio-éducative, le travailleur social aide les jeunes accueillis dans le développement de leur capacité de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion, en fonction de leur histoire et de leurs possibilités psychologiques, affectives, cognitives, sociales et culturelles.

Secrétaire : assure la gestion administrative des actions sociales (en lien avec les travailleurs sociaux). Est chargée d'apporter son assistance à l'activité quotidienne de l'Etablissement. Elle joue un rôle de communication entre les dossiers administratifs et sociaux des jeunes et les institutions extérieures.

Agent d'accueil : assure les relations avec les résidents, les collaborateurs et les partenaires. Traite et gère l'information : gestion du courrier, saisie, édition et diffusion de documents.

Technicien maintenance : assure la maintenance et l'entretien général de l'établissement et des véhicules du service : aménagements, rangements, embellissement, électricité, plomberie, peinture, tapisserie, menuiserie.

Agent d'entretien : assurer l'entretien des parties communes. Effectuer les opérations de nettoyage, de désinfection et de rangement du matériel et des locaux. Détecter les anomalies ou dysfonctionnements et les signaler au secrétariat.

Veilleur : Il est chargé de la surveillance des publics de l'établissement, de la prévention en matière de sécurité et d'incendie et de la surveillance des bâtiments et installations. A ce titre il gère les situations qui peuvent se présenter la nuit (santé, troubles du sommeil, fugue, intrusion, etc...) en apportant et écoute et dialogue.

Services civique : participe à l'animation collective du projet socio-éducatif. Sont force de proposition

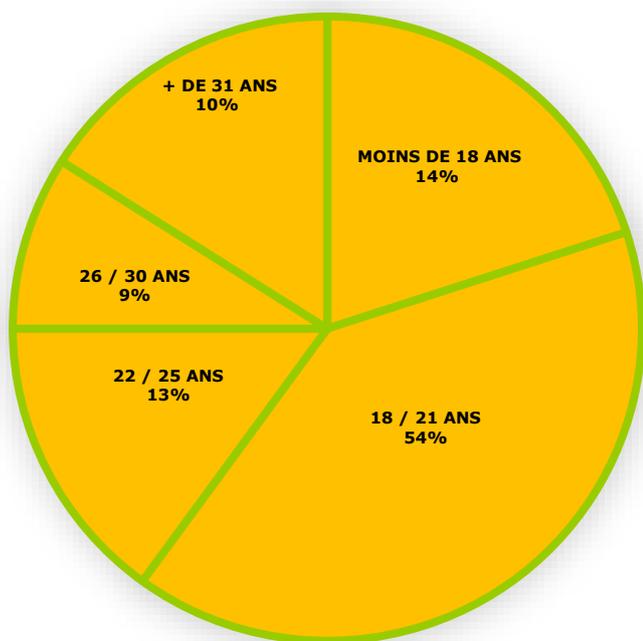
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE

2.1 Analyse du public

Une mixité sociale et culturelle importante

En 2019, nous avons accueilli, hébergé, accompagné plus de **293 personnes**

- Au 1/01/2019, il y avait 155 résidents : 99 sont sortis
- En 2019, 138 sont arrivées : 94 sont restées et 44 sont sorties
- de plus de **32 nationalités** différentes
- en phase de mobilité sociale et professionnelle
- qui arrivent de chez leurs Parents, MECS, CHRUS, CADA, CAO, ASE, Prison



Age du public résident

- 14% sont mineurs ; ils sont apprentis ou scolaires.
- 54% ont entre 18 et 21 ans ; ils sont principalement étudiants, en apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle.
- 13% ont entre 22 et 25 ans ; ils sont principalement salariés – quelques-uns peuvent être demandeurs d'emploi à leur entrée également des étudiants-stagiaires en entreprise
- 9% ont entre 26 et 30 ans, ils sont eux aussi principalement salariés (quelques-uns demandeurs d'emploi) ou étudiants-stagiaires.
- 10% ont plus de 31 ans. Ce sont principalement les familles arrivées des dispositifs CADA, CAO et Résidences Sociales et 3 séniors.

Pour une majorité d'entre eux, il s'agit d'un premier départ du domicile familial, le plus souvent extérieur à leur ville d'origine.

Ils ont ainsi à la fois une méconnaissance du territoire, des démarches administratives pour l'accès à leur logement et parfois même de notre langue, de nos us et coutumes.

L'ouverture de notre offre de logements à des publics très divers, a permis un brassage des publics accueillis et a favorisé une socialisation et des échanges culturels. Nous avons noté une réelle solidarité entre les personnes accueillies quels que soient leur nationalité, leur âge, leur situation de vulnérabilité.

2.2 Evolution de la population accueillie

Plusieurs analyses et constats ces dernières années font apparaître que :

- L'accès au logement est devenu de plus en plus difficile
- Le taux de chômage est plus important pour les jeunes non diplômés,
- La précarité de l'emploi est de plus en plus importante (intérim, cdd courte durée),
- Les revenus sont plus faibles,

Les difficultés rencontrées

En 2019, nous avons dû faire face à une évolution du public accueilli au sein de notre résidence.

- Le territoire de la Drôme accueille de plus en plus de MNA.
De ce fait, quand ces jeunes deviennent majeurs, ils sollicitent couramment notre établissement. Les solutions d'hébergements sur notre secteur se raréfient : les associations, familles d'accueil bénévoles et les partenaires sont saturés de demandes de jeunes devenus majeurs.
Nous répondons donc à ce besoin, ce qui implique un accompagnement plus conséquent.
- D'autre part, nous constatons que les Mineurs Non Accompagnés sont orientés vers notre résidence plus tôt dans leurs parcours.
Les jeunes sont moins autonomes : parcours professionnels à définir, accompagnement qui nécessite plus notre présence et une barrière de la langue plus prégnante.
- Sur le foyer, nous observons une augmentation de jeunes ayant des fragilités psychiques.
Nous devons donc repenser l'accompagnement de ces jeunes et développer notre partenariat auprès des acteurs de santé compétents.

Les points d'amélioration constatés

En revanche, différents points d'améliorations sont à noter :

- Trois familles présentes sur la résidence depuis plus de cinq ans ont été relogées dans des logements plus adaptés.
- Afin d'améliorer les conditions de vie et de travail des résidents et de l'équipe, l'année 2019 a été riche de rénovations. L'accueil a été complètement repensé pour répondre aux sollicitations des jeunes et rendre plus confidentiels les espaces d'entretiens.
- Pour nous adapter à l'évolution du public, nous avons transformé deux T2 en T3 pour permettre la création de collocation visant à accueillir des jeunes majeurs. Parallèlement, nous poursuivons la rénovation des autres logements.
- Deux jeunes services civiques sont venus soutenir le travail de l'équipe en place. Leur dynamisme, engagement et créativité ont permis de développer et varier les animations proposées au sein de la résidence. De part une communication accentuée, un lien privilégié créé avec les jeunes, ils ont pu mettre en place des actions adaptées à leurs envies.

TROISIEME PARTIE : LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET SOCIO-EDUCATIF

3.1 Les missions d'Accueillir, Loger et Accompagner

Notre projet se fonde sur l'autonomie, l'initiative, la responsabilité, la participation active, la solidarité.

Accéder à un logement autonome est une étape clef dans le passage à la vie adulte. Cependant la crise économique vient renforcer une plus grande précarité des jeunes : contrats précaires, bas salaires, alternance de périodes d'emploi et de chômage. Dans ce contexte, la Résidence Rochecolombe constitue **pour les jeunes en difficultés une étape dans leur parcours vers la vie adulte**, en leur proposant des logements accessibles.

Accueillir : Les FJT accueillent des jeunes de toutes origines géographiques, sociales et culturelles, entre 16 et 25 ans, célibataires ou en couples, salariés, apprentis, en formation, en recherche d'emploi ou étudiants. Cette mixité sociale revendiquée est l'un des fondements de l'action socio-éducative en place.

Loger : Chaque territoire a sa spécificité et chaque jeune une situation particulière, aussi les FJT proposent des formes de logement temporaire diversifiées accompagnant les mobilités géographiques, sociales et professionnelles.

Accompagner : Les FJT ont pour objectifs de favoriser la cohésion sociale et la promotion individuelle des résidents en :

- Aidant les jeunes à se construire personnellement notamment en valorisant chaque résident(e) dans son parcours individuel, son développement social et professionnel
- Favorisant le brassage, les échanges, l'écoute et la solidarité entre les résidents

L'offre des FJT vise à accompagner les résidents dans leur parcours de vie et à promouvoir leur citoyenneté, à la fois par des actions d'accompagnement individuel et par des actions collectives autour de 5 objectifs :

- Evaluation des besoins - Diagnostic
- Un accompagnement personnalisé articulant la dimension individuelle et collective
- Expression et participation des résidents
- Insertion sociale et professionnelle
- Accès au logement autonome

3.2 L'Accueil

Analyse de la politique d'accueil

Les Foyers de jeunes Travailleurs accueillent des jeunes de toutes origines géographiques, sociales et culturelles, entre 18 et 30 ans, célibataires ou en couple, salariés, apprentis, en formation.

Politique d'accueil auprès des partenaires opérationnels

L'explicitation de notre politique d'accueil a été entreprise auprès des partenaires lors de temps de synthèse, d'instances de réflexion ou encore de commissions auxquelles nous participons (ML, PLIE, Collectif Habitat Jeunes Valence FJT La Manu, Soliha, ANEF,).

3.3 L'accompagnement socio-éducatif

L'accompagnement socio-éducatif est défini via un parcours individualisé qui s'articulera autour de plusieurs thématiques et problématiques :

- Santé
- Insertion sociale et professionnelle
- Budget
- Démarches administratives
- Vie sociale

▪ Une écoute personnalisée...

Les besoins des jeunes sont très différents et demandent un ajustement à chaque situation. L'équipe éducative propose des rencontres régulières avec l'ensemble des travailleurs sociaux partenaires pour créer du lien. Cela permet qu'ils se sentent mieux et de bénéficier d'un accompagnement adapté, cohérent.

Le travail des professionnels consiste aussi à apporter un soutien, une écoute, médiation à des jeunes en souffrance psychologique avec des carences affectives, parfois d'échec scolaire et de problèmes familiaux. Il est important de prendre régulièrement du temps avec eux pour être le plus possible attentif au « non-dit », à l'écoute de ce que le comportement peut traduire, leur permettre l'émergence d'une parole qui les autorisera parfois à se mettre en mouvement. Ce travail de soutien et d'écoute est long, ces jeunes-là ont besoin de temps pour être en confiance et trouver dans cette relation d'une part un apaisement, d'autre part un repère solide et structurant qui leur permet souvent de mieux s'investir dans leur parcours professionnel et projet de vie.

▪ Accompagnement à la gestion de budget :

Le public jeune accueilli a souvent de faibles ressources et pour beaucoup, c'est une expérience nouvelle qui peut entraîner des difficultés de gestion de budget. L'accompagnement va porter sur l'élaboration du budget avec les choix prioritaires, la recherche d'aides financières afin d'assurer son maintien dans le logement et l'assurance de pouvoir poursuivre ses études ou garder son emploi.

Différents acteurs peuvent intervenir pour soutenir cette démarche comme les assistantes sociales de secteur, les conseillers de la mission locale, les formateurs, les employeurs.

▪ Et une prise en compte de l'hygiène...

Nous accueillons des jeunes qui peuvent rencontrer des difficultés d'entretien dans leur logement. Nous veillons à un suivi régulier pour évaluer l'origine de ces difficultés et proposer une aide éducative.

▪ La préparation de la sortie du FJT

Pendant la période d'accueil, les résidents peuvent être demandeur d'accompagnement à la sortie. Des rencontres vont permettre d'évaluer les compétences, les pistes possibles, le budget et les solutions de logement adaptées aux situations, les freins. Dans la majorité des cas, l'accès à un logement autonome sera possible. Nous travaillons en étroite collaboration avec les bailleurs sociaux du territoire et l'ADLS. Mais aussi la DDCS pour les publics prioritaires, la C.L.H et le S.I.A.O. Certaines personnes seront accompagnées vers une sortie adaptée à leur situation telle qu'une entrée en CHRS ou une structure de soin.

- **Temps d'échanges collectifs et lieu d'écoute individuel**

Toujours dans un souci de développer les liens sociaux, nous organisons des temps de rencontres collectifs pour échanger sur des projets ou sur des échanges, sensibilisation sur le fonctionnement.

Nous organisons aussi des temps de rencontres et de permanence individuels qui permettent au jeune de se sentir écouté et d'exprimer ses difficultés ou interrogations personnelles.

- **Scolarité / Formation Professionnelle / Emploi > Avenir professionnel :**

Le projet scolaire et professionnel se co-construit avec le jeune.

L'équipe professionnelle de la résidence assurant l'encadrement socio-pédagogique accompagne, soutien les jeunes pour construire leur projet, en s'appuyant sur des entretiens pour évaluer leur situation.

Les jeunes doivent être conseillés et soutenus pour réfléchir et se positionner sur un choix de parcours scolaire, d'apprentissage professionnel ou d'emploi.

L'apprentissage et la maîtrise de la langue française est un enjeu incontournable pour s'inclure dans la société, engager une scolarité et à fortiori une formation.

- **Accompagnement et régularisation administrative**

Nous avons mis en place un accompagnement juridique pour l'accès aux droits des jeunes par un juriste.

Ce temps de travail dans l'accompagnement est important pour rassurer le jeune dans son parcours de vie et l'aider à faire valoir ses droits. (Titre de séjour)

- **La protection et le bien-être du jeune :**

Il est important de rappeler qu'ils sont aussi particulièrement exposés aux méandres de la société, à la discrimination sous toutes ses formes.

Les jeunes majeurs ont un besoin de protection particulier, du fait de leur âge et parce qu'ils se trouvent souvent sans une personne investie de l'autorité parentale. Notre première mission est avant tout de protéger leur intégrité morale, psychique et physique, ainsi que leur dignité et l'application de leurs droits, tout en favorisant leur développement personnel et leur intégration sociale.

- **Un référent par jeune**

L'encadrement socio-pédagogique commence dès l'entrée du jeune dans la structure.

Chaque jeune se voit attribuer un professionnel travailleur social assurant son encadrement, qui est référent de son suivi socio-éducatif.

La personne assurant l'encadrement travaille en réseau avec l'ASE et les autres actrices- acteurs impliqués-e-s.

3.3 La mission d'apprentissage du vivre ensemble

Mixité sociale, accès aux droits et à la citoyenneté, valorisation du potentiel des jeunes, l'inscription du projet dans les politiques locales de jeunesse :

2019 a été marquée par différents temps d'actions collectives :

Nous avons repéré des besoins chez les résidents autour de **l'alimentation**. Cela s'est traduit par différents ateliers comme des cours de cuisines menés en partenariat avec Epival. Une nutritionniste et une stagiaire CESF sont intervenues auprès des résidents volontaires. L'équipe a mené des ateliers de cuisine rapide et facile à réaliser.

Aussi, un partenariat s'est développé avec la croix rouge, la banque alimentaire et Intermarché pour réaliser de manière hebdomadaire une **distribution de denrées**. Depuis peu, les deux jeunes en services civiques proposent tous les samedis matins un temps de petit déjeuner équilibré et convivial.

Comme chaque année, la résidence a organisé deux soirées de partage afin de fêter la fin de l'année scolaire et civile.

Coté culture le FJT a participé au montage du festival de l'enfance de l'art de la compagnie Zinzoline et au festival « Dehors ! » de la compagnie les vertébrés où les jeunes ont pu réaliser la scénographie des lieux et valoriser leurs diverses compétences (couture, peinture, bricolage...). En échange de leurs services, les jeunes ont pu assister à différents **spectacles** et avoir une reconnaissance des équipes artistiques et techniques.

Au rythme de la musique, les jeunes ont pu profiter d'autres **festivals** implantés sur le territoire comme : le « Crussol Festival » et « le festival sur les champs » à Valence.

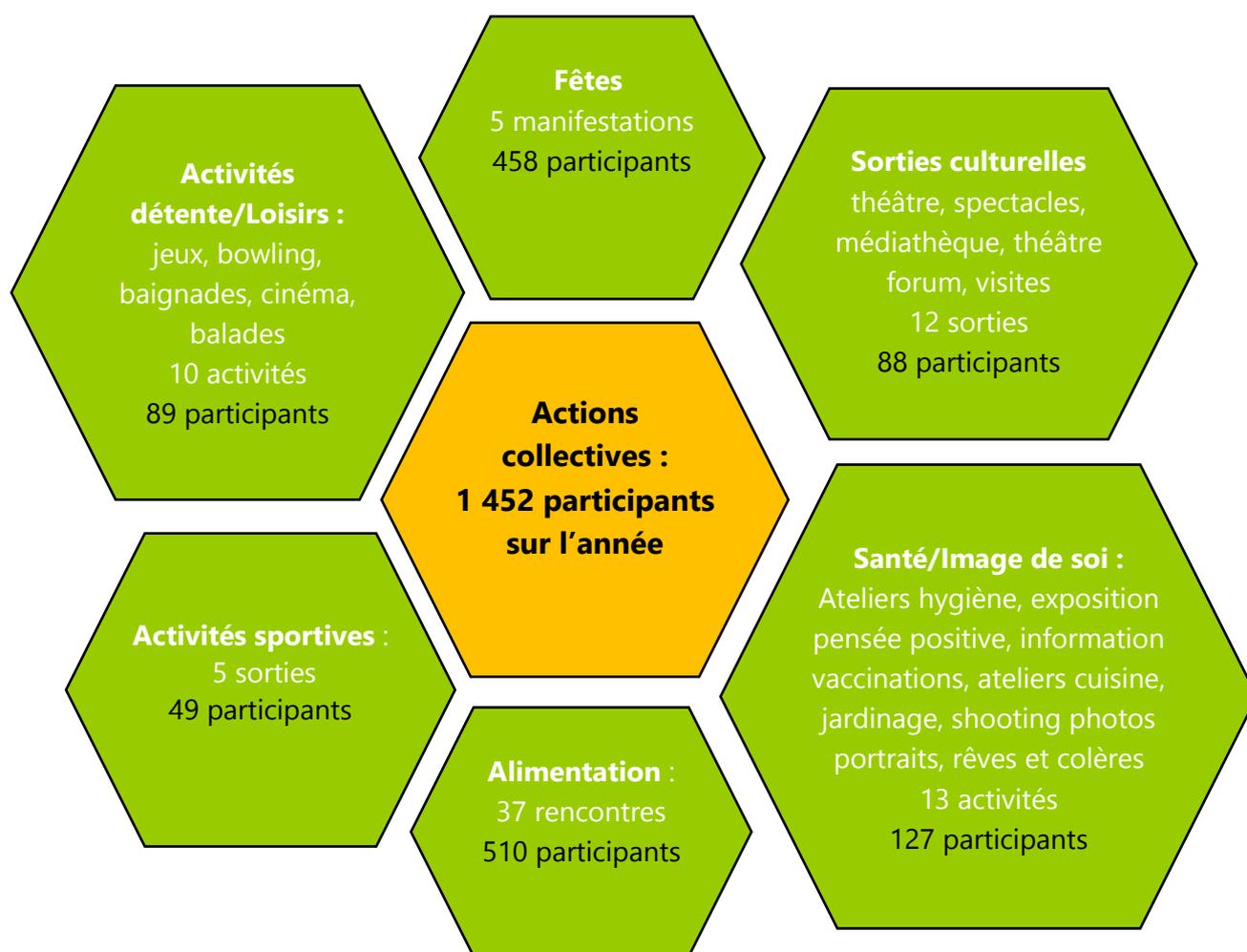
Nous avons complété notre accès à la culture par des temps de ciné-débats et des ateliers de communications par la musique...

Nous avons continué de travailler sur l'estime de soi grâce à l'intervention d'artistes tels que Claude FOUGEROL et ses portraits artistiques. Sowan grapheur sur le projet « un autre regard » et « Ecllosion ».

Des sorties sportives ont été organisées tout au long de l'année : footing, Course 221 marches de Crest, des baignades en lac ou piscine...

Enfin la résidence a souhaité s'ouvrir sur l'extérieur à travers deux temps forts, une **« porte-ouverte »** et la semaine festive **« à l'ombre du baobab »**. Cette semaine a été dédiée à la valorisation de la culture africaine : Projection film-documentaire, conférence « Pierre Rabhi », ateliers expression Slam, cours de danse africaine, soirées festives. Sur ces temps forts, ouvert au public, ont été invités particulièrement les établissements scolaires, l'ensemble de nos partenaires et réseaux.

Actions et animations collectives mises en œuvre



3.5 Perspectives

- Nous abordons l'année 2020, avec l'objectif de trouver **des solutions d'hébergements extérieurs** pour faciliter l'accès au logement, en développant notre réseau ou en créant des solutions innovantes.
- Nous continuerons à travailler sur **la mobilisation des résidents** afin de toucher un plus grand nombre de jeunes.
- Cette année sera d'avantage axé sur le **bien-être et la santé** à travers des actions collectives
- Nous continuerons à faire évoluer notre **démarche socio-éducative** : projet personnalisé, actions collectives.
- Nous resterons vigilants à la **diversité des publics** : nationalités, statuts, âges, handicaps
- Nous allons engager un diagnostic et une démarche de **Réhabilitation** du bâtiment
- Et redonner une **image** « Jeunes et attrayante » à notre bâtiment